pas ainsi de nous? Or, il me semble que l'hon. député devrait savoir la différence de situation de ces législatures avec la nôtre. C'est ainsi, par exemple, que le terme du parlement du Nouveau-Brunswick expire en mai; les députés n'étant pas revenus devant leurs électeurs depuis quatre années, et devant subir une élection sous peu, ont cru qu'il valait mieux faire la chose de suite. Il en est de même de Terrencuve, où le terme de dissolution du parlement était proche et où l'on a suivi la même ligne de conduite. Mais l'hon. député ajoute que si la législature de la Nouvelle-Écosse n'approuve pas les résolutions, le gouvernement y conseillera la dissolution des chambres :-il est probable que c'eut été là notre conduite dans les mêmes circonstances. Si la législature n'eut pas approuvé notre projet, nous en eussions assurément, du consentement de Son Excellence, appelé au pays de la décision de la chambre. Mais aujourd'hui, quelle necessité y a-t-il d'un appel au peuple? Voilà que nous discutons cette question denuis des années....

L'Hon. M. J. S. MACDONALD—Oh!

oh!

L'Hon. M. BROWN-L'hon. monsieur peut faire—oh! oh!—ce qui ne m'empêchera pas de lui dire que le peuple du pays entier comprend la question tout aussi bien que les députés de la législature. Il n'y a que ceux qui ne le veulent pas qui ne la comprennent pas. L'hon. député de Cornwall lui-même a compris jadis la question, et s'il n'en est pas ainsi aujourd'hui c'est que la mémoire lui fait défaut. (On rit). S'il pouvait y avoir quelque doute sur le sentiment du peuple à cot égard, alors il y aurait lieu d'en appeler au pays; mais est-ce le cas? Je ne m'oppose pas à la résolution de l'hon, monsieur sur des motifs constitutionnels pas plus que je nie les droits du peuple, car si j'avais le moindre doute sur le verdict du peuple, je serais le premier à dire que nous devons avoir des élections; mais, c'est précisément parco que je sais que le peuple se déclarerait en masse pour la mesure que je crois inutile d'en appeler aux électeurs. Le meilleur moyen de juger de l'opinion du pays n'est-il pas le vote des représentants qu'il envoie ici? Or, jamais le parlement canadien ne s'est déclaré sur une matière aussi grave avec une plus forte majorité, laquelle a été dans la chambre haute dans nne proportion de trois à une voix, et ne s'en est pas éloignée dans la chambre basse. Sur les dix hon. députés l'autre n'ont la confiance des électeurs de

qui n'ont pu prendre part au vote,-l'hon. ORATEUR et cinq absents,-pas moins de cinq auraient voté dans l'affirmative et un seul dans la négative, la chambre s'étant divisée comme suit, savoir :- 94 oui, et 36 Sur les 36 députés qui ont voté contre la mesure, pas moins de la moitié ont déclaré à la chambre qu'ils acceptaient les principes généraux du plan, mais qu'ils le repoussaient à cause de quelques uns de ses détails. Je le répète donc, jamais le parlement n'a voté avec une telle unanimité un aussi grand changement constitutionnel. D'un autre côté, depuis que le ministère a fait connaître sa politique il n'y a pas eu moins de 50 comtés où le peuple a pu faire connaître son opinion soit dans l'une soit l'autre chambre : or, sur tous ces candidats, quatre seulement se sont présentés comme des adversaires de la mesure. deux ont été élus et un de ces deux a voté la me ure. (Ecoutez! écoutez!) On m'apprend que l'hon. député de Wentworth (M. RYMAL) a fait une assertion sur laquelle j'attirerai son attention, vu que je n'ai pû l'entendre pendant que je portais la parole. Je fesais la remarque que je n'avais pas entendu dire à un seul député du Haut-(lanada qu'il n'y avait pas une forte majorité de ses électeurs favorable au projet, c'est alors que l'hon. député a prétendu le contraire pour son comté.

M. RYMAL. Je u'ai pas dit s'ils étaient ou non favorables au projet. Je crois qu'il existe parmi eux une grande diversité

d'opinion.

L'Hon. M. BROWN-Ah! Eh bien! M. l'ORATEUR, il y a deux membres de la législature, l'un dans cette chambre et l'autre dans la chambre haute, qui arrivent des élections, l'un pour la cité de Hamilton, située dans le comté que représente l'hon. monsieur (M. RYMAL), et l'autre pour le district électoral qui embrasse également le comté de Wentworth, et ces deux membres déclarent qu'ils n'ont pas le moindre doute sur le sentiment de leurs électeurs - lequel est énergiquement favorable à la mesure. répète donc que je n'ai pas entendu un seul hon. député déclarer que ses électeurs étaient opposés à la mesure actuelle.

M. RYMAL-Au sujet du témoignage de l'hon. député de la division de Burlington (M. Bull), et de l'hon. député de Hamilton (M. MAGILL), qu'il me soit permis de dire que je connais mieux le Riding Sud de Wentworth qu'aucun d'eux. Ni l'un ni